



### **Compte rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2018**

Présents : Bernard DRON, Thierry TORRES, Pierre MAS, Georges PIERRUGUES, Jérôme FAUCHARD, Anne ROUQUETTE, Serge MASSOL, Simon JANSANA, Yvan CABASSUT

Absents Excusés : Alain CHARPENTIER, Aurore ANDUGAR

Absents : Didier CHABIN, Aurore ANDUGAR, Chantal MIRANDE, Alain CHARPENTIER

Pouvoirs : Alain CHARPENTIER à Bernard DRON

Secrétaire de séance : Serge MASSOL

### **Ordre du jour :**

#### **Approbation du Compte rendu de la réunion publique du 2 août 2018**

- Extension du réseau basse tension souterraine du poste « Cantagrils » - parcelle E 490 - Convention avec la Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres (CESML)
- Convention de bail Orange
- Demande de Subvention au titre de la FAIC 2018
- Adhésion de la commune à Hérault Ingénierie
- Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de programmation et subventions Hérault Energie – projet Cantagrils et hameau de Saugras
- Convention de prêt d'une parcelle communale
- Création de poste d'agents recenseurs
- Rémunération des agents recenseurs

Questions diverses

#### **Approbation du compte rendu de la réunion du 02 août 2018**

[Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion publique du 02 août 2018.](#)

#### **Extension du réseau basse tension souterraine du poste « Cantagrils » - parcelle E 490 - Convention avec la Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres (CESML)**

*Rapporteur : Simon JANSANA*

Simon JANSANA, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la CESML (Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres) a sollicité l'autorisation de passage du câble en souterrain permettant d'alimenter dans le cadre de restructuration du réseau électrique, une parcelle située rue des Oliviers et appartenant à Mr DUCUYPERE.

Ces travaux sont réalisés à la demande et à la charge du propriétaire.

Ceux-ci nécessitant le passage par la parcelle communale E 490, une convention entre la CESML et la commune est nécessaire pour établir à demeure, la ligne électrique souterraine (sur 70 mètres) sollicitée pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil Municipal DECIDE :**

**AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention d'autorisation de passage d'une liaison électrique souterraine sur la parcelle E 490 pour les besoins de réalisation des travaux sus mentionnés.

## **Convention de bail Orange**

*Rapporteur : Serge MASSOL*

Serge MASSOL, Adjoint, informe le Conseil Municipal du renouvellement du bail relatif à l'exploitation des réseaux de téléphonie de la société Orange sur le bâtiment communal situé rue de l'église (section F ; parcelle 265), à savoir le clocher de l'église.

En contrepartie de la mise à disposition des emplacements par la commune, ORANGE s'engage à verser une redevance annuelle d'occupation payable d'avance chaque année au premier janvier, d'un montant de 3 843 € nets.

Deux abonnements forfait ORANGE sont mis gratuitement à la disposition de la commune en date du 20 décembre 2007. Ils sont maintenus sur toute la durée du présent bail.

Ce dernier est consenti pour une durée de douze ans à compter de la signature de la convention, il sera renouvelé de plein droit par périodes de six ans sauf dénonciation, par période en cours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** ce nouveau bail,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention du bail concernant le relais Orange sur la commune d'ARGELLIERS ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent

## **Demande de subventions FAIC**

*Rapporteur : Simon JANSANA*

Simon JANSANA, Adjoint, présente au Conseil Municipal les projets de travaux envisagés sur la commune sur la fin d'année. Ceux-ci s'inscrivent dans le prolongement de la réfection de la Traversée du Village en s'achevant par la création et l'amélioration de voiries communales.

Le premier projet concerne la réalisation d'une voirie sur les deux accès en contrebas de la départementale RD 127 E1. Le coût de ce projet est estimé à 6 000 euros HT.

Le second projet concerne la réalisation d'un revêtement bitumé sur un chemin communal. Ces travaux sont rendus nécessaires en raison de la fragilité actuelle de ce chemin face aux contraintes climatiques notamment. Son coût est estimé à 11 147.50 euros HT.

Pour accompagner le financement de ces deux opérations, Simon JANSANA propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental au titre du FAIC 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FAIC 2018,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à modifier si besoin le plan de financement prévisionnel du projet,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

## **Adhésion à Hérault Ingénierie**

*Rapporteur : Georges PIERRUGUES*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Conseil Départemental de créer entre le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée Hérault Ingénierie.

Cette agence, qui a été créée lors de son Assemblée Constitutive du 25 juin 2018, sous la forme d'un établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI du département de l'Hérault adhérents qui le demandent, **une assistance d'ordre technique, juridique et financière, dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.**

La création de cette structure doit ainsi permettre de mutualiser les ressources et les besoins de ses membres en matière d'ingénierie publique, afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales et l'autonomie des collectivités du territoire départemental. Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie technique, juridique et financière lui permettant de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré : **APPROUVE** les statuts et le règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

**ADHERE** à l'Agence Départementale Hérault Ingénierie pour un montant de 321.30 € ;

**DESIGNE** Monsieur Simon JANSANA, adjoint au Maire ainsi que Monsieur Jérôme FAUCHARD en qualité de suppléant, pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie;

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

## **Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de programmation et subventions Hérault Energie – projet Cantagrils et hameau de Saugras**

*Rapporteur : Simon JANSANA*

Simon JANSANA, Adjoint, présente à l'assemblée délibérante le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	198 528.00 €
Travaux d'éclairage public :	82 716.68 €
Travaux de télécommunications :	42 602.16 €
Total de l'opération :	323 846.84 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) : 173 608.00 €
- La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par Hérault Energies : 31 020.00 €
- Subvention HE sur les travaux d'éclairage public (à inscrire en recette) : 15 000.00 €

**La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 119 218.84 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** le projet Cantagrils et Hameau de Saugras pour un montant prévisionnel global de : 323 846.84 €

**ACCEPTE** le plan de financement présenté par le Maire,

**SOLLICITE** les financements/subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Energies,

**SOLLICITE** Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

**PREVOIT** de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 1<sup>er</sup> trimestre 2019

**AUTORISE** le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.

**S'ENGAGE** à inscrire au budget de l'année 2019 de la collectivité :

- En dépense, chapitre 21 article 21534 Opération 57: la somme de **119 218.84 €**

## **Prêt d'une parcelle communale à l'Association ALBE**

*Rapporteur : Georges PIERRUGUES*

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande faite par l'association Argelliéraine ALBE quant au prêt d'une partie de parcelle communale, à des fins d'observation du ciel. La zone pressentie se situe sur les parcelles F 32 et 33 sises route de la Boissière.

Il rappelle également que l'Association ALBE organisatrice des Nuits des Etoiles envisage d'y recevoir du public dont des scolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de prêter ce terrain à titre gracieux pour une période de 6 mois renouvelable après la signature d'une convention mentionnant les modalités d'occupation.

Après avoir demandé à Bernard DRON, conseiller municipal et représentant de l'Association ALBE de quitter la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à 8 voix pour et deux abstentions :

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de prêt des parcelles F32 et 33 à l'Association ALBE, à titre gracieux.

## **Création de poste d'agents recenseurs**

A la date du Conseil, le montant de la dotation permettant le calcul des indemnités à verser aux agents recenseurs ne nous étant pas parvenu, la création des postes d'agents recenseurs est décalé au prochain Conseil.

## **Rémunération des agents recenseurs**

A la date du Conseil, le montant de la dotation permettant le calcul des indemnités à verser aux agents recenseurs ne nous étant pas parvenu, la délibération relative à la rémunération des agents recenseurs est décalée au prochain Conseil.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 21h30.